

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

ARRONDISSEMENT DE ROCHEFORT-SUR-MER

SAINT-AUGUSTIN-SUR-MER

COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 FEVRIER 2015
Affiché le 25.02.2015

L'an deux mille quinze le dix-sept février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-AUGUSTIN, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire publique, à la mairie, sous la Présidence de M. Francis HERBERT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 février 2015

PRESENTS : HERBERT Francis, PREAU Anne-Marie, BERNARD-BARTHE Pierre, LARRIEU Freddy, BERTHELOT Evelise, NADAUD Raymond, JOUAN Patrick, GUILLOU Norbert, FOURETS Jean-David, BIOT Véronique, BONMORT Jean-Pierre, ROSTAGNY Agnès, MAISON Edwige.

Absentes excusées : SIMON Sylvie ayant donné pouvoir à NADAUD Raymond, ROULEAU Katia ayant donné son pouvoir à JOUAN Patrick.

Secrétaire de séance : BIOT Véronique.

N° 2015-26 Approbation du compte rendu de la réunion précédente

Après proposition du maire et les remarques concernant les points 10 et 11 émanant de P.JOUAN relatives à des erreurs manifestes de « copier-coller » sur le compte rendu, le compte rendu sera rectifié et soumis à approbation à la prochaine réunion du conseil municipal.

Mr JOUAN a constaté que pour une abstention, le nom manquait. Au sujet de sa demande de remboursement formation, il reconnaît le côté humoristique de sa démarche, ayant en fait compris 12 voix POUR être remboursé alors qu'il s'agissait de 12 voix POUR ne pas être remboursé.

Finances locales – subventions

N° 2015-27 DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL POUR LA CONSTRUCTION D'UN COMMERCE – SUPERETTE ET D'UNE RESERVE et LOCAUX TECHNIQUES

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale de la prochaine construction des bâtiments commerciaux au centre-bourg.

Ces travaux concernent la construction d'un ensemble commercial constitué de :

Un Tabac-Pressé, une boulangerie, une supérette comprenant une alimentation boucherie-charcuterie ainsi qu'une réserve et des locaux techniques. Les commerces existants boulangerie, tabac-pressé et supérette implantés sur deux sites différents seront délocalisés et transférés dans ces nouveaux locaux.

Ces travaux sont divisés en deux tranches :

Une première tranche concerne les travaux de construction de la supérette – alimentation boucherie-charcuterie – qui s'élève à

264 979,27 € HT.

Une seconde tranche concerne la construction de la réserve et des locaux techniques qui s'élèvent à

117 675,83 € HT.

Le Maire invite le conseil municipal à délibérer sur la possibilité d'obtenir une subvention du conseil général qui pourrait subventionner chaque tranche de ce projet à hauteur de 30 % sur un plafond 92 000 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix POUR, 2 abstentions (JOUAN-ROULEAU)

DECIDE de solliciter une subvention du conseil général.

De demander l'autorisation de pouvoir commencer les travaux sans attendre la décision d'attribution de l'aide.

Date prévisionnelle de début des travaux 1^{er} trimestre 2015.

Rapporte les délibérations n°2015-9, 2015-10 et 2015-11 du 20 janvier 2015.

N° 2015-28 DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL POUR LA CONSTRUCTION D'UN COMMERCE – BOULANGERIE ET DUN FOURNIL et LOCAUX TECHNIQUES :

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale de la prochaine construction des bâtiments commerciaux au centre-bourg.

Ces travaux concernent la construction d'un ensemble commercial constitué de :

Un Tabac-Presse, une boulangerie, une supérette comprenant une alimentation, une boucherie-charcuterie ainsi qu'une réserve et des locaux techniques. Les commerces existants boulangerie, tabac-presse et supérette implantés sur deux sites différents seront délocalisés et transférés dans ces nouveaux locaux.

Une première tranche concerne les travaux de construction de la boulangerie
d'une superficie de 41,42 m² pour la partie accueil du public dont le coût s'élève à : 54 013,00 €.

Une seconde tranche concerne la construction du fournil et des locaux
techniques d'une superficie de 62,13 m² qui s'élève à : 81 019,50 €.

Le Maire invite le conseil municipal à délibérer sur la possibilité d'obtenir une subvention du conseil général qui pourrait subventionner chaque tranche de ce projet à hauteur de 30 % sur un plafond 92 000 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 13 POUR, 2 abstentions (JOUAN ROULEAU),

DECIDE de solliciter une subvention du conseil général.

De demander l'autorisation de pouvoir commencer les travaux sans attendre la décision d'attribution de l'aide. Date prévisionnelle de début des travaux 1^{er} trimestre 2015.

Rapporte la délibération n°2015-13 du 20 janvier 2015.

La séance est levée à 20H00.